



Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Plan et priorités pour 2007-2010



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	ii
Mandat et activités du BSIF.....	1
Mandat	1
Activités	2
Menaces et risques clés	4
Conjoncture économique et cadre régissant l'industrie et la réglementation	4
Gestion du risque d'entreprise	5
Risques externes	5
Risques internes	7
Priorités pour la période de planification 2007-2010	8
Affronter les risques externes	8
Affronter les risques internes	9

Plan et priorités du BSIF pour 2007-2010

Sommaire

Introduction

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) produit chaque année un document de planification triennale, connu sous le nom de Plan et priorités. Ce document est conçu surtout pour orienter les employés dans l'établissement de leurs objectifs et des priorités dans leurs activités courantes. Nous affichons également le Plan et priorités dans le site Web du BSIF pour permettre à d'autres intervenants clés de le consulter.

Nos activités de base

- Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite, et intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun
- Établir, à l'intention des institutions financières et des régimes de retraite, un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles
- Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente
- Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuarielle
- Favoriser une gouvernance interne et des rapports connexes de grande qualité et mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires au soutien des activités de surveillance et de réglementation

Conjoncture économique et cadre régissant l'industrie et la réglementation

- L'économie nord-américaine ralentit, mais connaît encore une certaine croissance. En général, tout laisse entrevoir que l'expansion se poursuivra en 2007, quoique à un rythme modéré.
- Les institutions financières canadiennes évoluent dans un contexte international de plus en plus complexe.
- En vue d'optimiser ses travaux de surveillance, le BSIF établira et entretiendra des relations de travail avec les organismes de réglementation étrangers.
- Les produits financiers de plus en plus complexes demandent plus d'efforts de la part des institutions et du BSIF pour évaluer le risque.
- Les institutions financières doivent adopter des normes comptables internationales au cours des cinq prochaines années. Ces changements pourraient accroître la volatilité des bénéfices; les pratiques actuelles de gestion des risques pourraient ne pas être suffisantes.
- La mise en œuvre de Bâle II en novembre 2007 modifiera la façon de faire des institutions financières et celle dont le BSIF exerce une surveillance.
- Les taux d'intérêt à long terme demeurent faibles, ce qui présente un défi de plus pour l'industrie des régimes de retraite. Le contexte canadien des régimes de retraite est de plus en plus litigieux et les décisions des tribunaux se répercutent de plus en plus sur les travaux du BSIF.

Risques et priorités du BSIF

À l'aide de son cadre de Gestion du risque d'entreprise, le BSIF recense les risques auxquels il est confronté et les répartit en deux catégories : les risques externes et les risques internes. Voici les détails des risques qui sont ressortis du processus de cette année ainsi que les mesures que nous prévoyons prendre pour y faire face.

Risques externes	Mesures prévues
Chocs dans l'économie et nature cyclique de l'industrie	Préparation d'un plan d'intervention immédiate : Procéder à des exercices de simulation pour mettre à l'épreuve notre planification de crise et notre plan de reprise des activités; étoffer le plan du BSIF en cas de pandémie de grippe et examiner les mesures prises par les institutions à cet égard; faire en sorte que les ressources nécessaires soient en place pour recenser les institutions à problème et s'en occuper; se pencher sur la capacité des institutions d'effectuer des tests de tension.
Accord de Bâle II sur les fonds propres	Procéder à l'examen et au traitement des demandes d'agrément présentées en regard de l'Accord en vue de respecter la date de mise en œuvre prévue pour le 1 ^{er} novembre 2007.
Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) / Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	Collaborer avec la Banque du Canada et les banques canadiennes pour compléter les tests de tension appropriés; fournir des renseignements au Fonds monétaire international pour lui permettre d'évaluer dans quelle mesure nous nous conformons à quatre normes bancaires; participer à la préparation en vue de l'examen du GAFI, sous la coordination du ministère des Finances.
Passage aux normes internationales sur les rapports financiers (NIRF)	Déterminer les effets des modifications aux normes comptables pour les institutions financières et les organismes de surveillance du Canada; mettre au point un processus pour apporter les changements qui s'imposent à la collecte des données et aux exigences de déclaration.
Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)	Élaborer et s'entendre sur un cadre de capitalisation pour les sociétés d'assurance-vie au cours des cinq prochaines années; élaborer des critères de mise en œuvre pour les méthodes et les modèles internes sensibles aux risques, y compris le risque lié au taux d'intérêt, le risque de crédit et d'autres risques.
Risques internes	Mesures prévues
Ressources humaines	Recenser les besoins changeants en matière de ressources humaines; faire en sorte que les ressources nécessaires soient disponibles en temps utile; mieux affecter les ressources disponibles aux risques et priorités cernés.
Systèmes et processus visant les régimes de retraite	Contribuer à l'analyse de politiques liées à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> ; continuer à accélérer le processus d'agrément des demandes présentées par les régimes de retraite; former les nouveaux employés; mettre à niveau le système interne de technologie de l'information; suivre de près les décisions des tribunaux touchant les régimes de retraite privés pour en déterminer les répercussions possibles.

Mandat et activités du BSIF

Mandat

Le mandat législatif du BSIF a été établi en 1996 et ne devrait pas être modifié au cours de la période de planification de 2007 à 2010. En vertu de son mandat législatif, le BSIF doit :

- superviser les institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre ou forcer la direction, le conseil ou les administrateurs du régime de retraite à prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre;
- développer et administrer un cadre réglementaire incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer les enjeux systémiques et sectoriels susceptibles de nuire aux institutions financières.

En réalisant ce mandat, le BSIF contribue à la confiance du public dans le système financier.

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent également compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent que les gestionnaires et les conseils d'administration des institutions financières, et les administrateurs des régimes de retraite sont responsables au premier chef, et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le Cadre de responsabilisation du BSIF se compose de divers éléments. Le BSIF participe notamment à des examens internationaux officiels dirigés conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et visant à déterminer s'il satisfait aux principes internationaux reconnus en matière de réglementation prudentielle. Il effectue périodiquement des sondages anonymes au sujet de ses opérations auprès d'observateurs compétents, et avant d'adopter la version finale de nouvelles mesures d'application réglementaires il réalise des consultations à grande échelle, en plus de produire un rapport annuel et de faire vérifier chaque année, par le Vérificateur général, ses états financiers et les processus de contrôle qui s'y rattachent. Les rapports connexes sont publiés dans le [site Web du BSIF](#).

Le groupe de vérification interne du BSIF réalise des vérifications d'assurance en fonction d'un plan quinquennal global axé sur les risques. Les résultats des vérifications sont passés en revue par le Comité de direction et le Comité de vérification dans le cadre de réunions périodiques. Le BSIF a considérablement rehaussé son programme de vérification interne en 2006-2007 conformément à la nouvelle politique sur la vérification du Secrétariat du Conseil du Trésor. Au premier trimestre de 2006, le BSIF a nommé quatre personnes de l'extérieur pour siéger à son Comité de vérification aux côtés du surintendant. Ainsi le comité se compose majoritairement de membres indépendants. Le BSIF a également affecté plus de ressources à son programme de vérification interne. De plus amples renseignements figurent dans le site Web du BSIF à la rubrique [À propos du BSIF/Comité de vérification](#).

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein de l'organisation à titre d'entité distincte pour fournir des services actuariels et autres au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC). Le cadre de responsabilisation du BAC établi par le BSIF indique clairement que l'actuaire en chef est seul responsable des opinions actuarielles émises par le BAC. Pour en savoir davantage à ce sujet, il suffit de consulter le site Web du BSIF à la rubrique [Bureau de l'actuaire en chef](#).

Activités

Le BSIF doit s'acquitter de certaines attributions clés afin de réaliser son mandat et ses objectifs stratégiques. Ces attributions peuvent donner lieu à des activités précises ou à de nouvelles initiatives au cours d'une année donnée.

Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières, et intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun

Il faut notamment évaluer les risques et intervenir en temps opportun, ainsi que recommander au besoin les modifications appropriées des pratiques et des processus des institutions financières. L'application d'un cadre de surveillance moderne aide le BSIF à réaliser son objectif de limiter les pertes subies par les déposants et les souscripteurs en cas de problème graves.

Établir, à l'intention des institutions financières, un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent les exigences minimales internationales ou les dépassent

Les activités comprennent des consultations et des communications avec les institutions financières et l'industrie en marge de l'établissement de règles, ainsi qu'une contribution efficace à l'élaboration de règles et de normes internationales. L'objectif du BSIF consiste à produire des règles et des consignes pertinentes qui sont établies en temps opportun et qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales.

Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente

Il faut notamment appliquer un processus clair, transparent et pertinent aux demandes d'agrément législatif ou non législatif. L'objectif du BSIF consiste à rendre des décisions

qui réalisent un équilibre entre la prudence et la reconnaissance que les institutions doivent prendre des risques raisonnables pour évoluer dans un contexte concurrentiel.

Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre réglementaire équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément pertinente et efficace au plan prudentiel

Il faut notamment évaluer les risques et intervenir en temps opportun et fournir des rapports et des recommandations précis aux régimes surveillés. Des communications et des consultations constructives et en temps opportun avec l'industrie des régimes de retraite lors de l'élaboration de règlements, de règles et d'autres consignes contribuent à l'émergence d'un cadre réglementaire équilibré. Le BSIF doit aussi appliquer, en temps opportun, aux régimes de retraite privés une procédure d'agrément claire et transparente. Ces activités contribuent à l'objectif du BSIF de limiter les pertes, même potentielles, des participants des régimes par suite de la cessation ou de la restructuration des régimes.

Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuarielle

Il faut notamment produire en temps opportun des rapports de grande qualité, par exemple, des rapports actuariels triennaux déposés au Parlement visant le Régime de pensions du Canada (RPC), le programme de Sécurité de la vieillesse, et les régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public fédéral. En outre, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) fournit au Parlement des conseils d'expert en temps opportun au sujet des pensions du secteur public et, depuis 2001, il est chargé de procéder à l'examen actuariel du Programme canadien des prêts aux étudiants.

Favoriser une gouvernance interne et des rapports connexes de grande qualité et mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires au soutien des activités de surveillance et de réglementation

Il faut notamment développer et mettre en place des systèmes de gestion de l'information qui soient rentables et qui contiennent des données internes et externes pertinentes, exactes et à jour. Le BSIF doit maintenir une infrastructure technologique robuste qui satisfait aux normes acceptables de sécurité et de rendement. L'objectif consiste à doter le BSIF des processus et des systèmes requis pour permettre à son effectif motivé et spécialisé de concentrer ses activités sur la réglementation et la surveillance.

Menaces et risques clés

Conjoncture économique et cadre régissant l'industrie et la réglementation

L'économie nord-américaine ralentit, mais connaît encore une certaine croissance. L'incertitude qui règne à savoir si le cycle de crédit a atteint son sommet, le faible taux de chômage et le niveau d'inflation modéré compliquent la tâche des spécialistes de l'analyse économique qui tentent de formuler des prévisions économiques. En général, ils s'entendent pour dire que l'expansion se poursuivra en 2007, quoique à un rythme modéré, même s'il y a des risques à envisager et certains indicateurs de changements qui pourraient survenir.

Les institutions financières canadiennes évoluent dans un contexte international de plus en plus complexe. En qualité d'organisme de surveillance des opérations consolidées des institutions financières canadiennes, le BSIF évalue les risques soulevés par les activités des institutions financières à l'étranger et surveille la capacité de celles-ci de gérer ces risques. Pour y arriver, il faut compter de plus en plus sur la coopération entre pays. Le BSIF doit continuer d'établir et d'entretenir des relations de travail avec les organismes de réglementation étrangers de façon à optimiser ses travaux de surveillance.

Les produits financiers de plus en plus complexes posent un risque pour les institutions financières. C'est pourquoi les institutions ont davantage recours à une gamme de techniques d'analyse plus poussées et de mécanismes améliorés de transfert des risques pour mieux gérer et mesurer le risque. Les opérations gagnent en complexité, et il est parfois difficile de déterminer dans quelle mesure le risque est transféré.

À l'échelle mondiale, le cadre de réglementation évolue rapidement. Il y a une tendance de plus en plus marquée vers la réglementation axée sur les principes plutôt que celle axée sur les règles, et le BSIF en suit l'évolution.

Les institutions financières devront adopter des normes comptables internationales au cours des cinq prochaines années. Les principales modifications aux pratiques comptables viseront l'assurance, la consolidation, les regroupements d'entreprises, les régimes de retraite, la comptabilisation des revenus et l'évaluation de la juste valeur. Ces changements pourraient accroître la volatilité des bénéfices, et les pratiques actuelles de gestion du risque pourraient ne pas être systématiquement à la hauteur.

Les banques canadiennes mettront en œuvre Bâle II en novembre 2007. Elles devront mieux gérer les risques, y compris le risque opérationnel, et avoir davantage recours à des techniques poussées, comme les tests de tension, ce qui modifiera considérablement la façon de faire des institutions financières et celle dont le BSIF exerce une surveillance.

Les sociétés d'assurances pourraient elles aussi devoir composer avec des changements apportés par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), qui met actuellement au point une norme aux fins de la divulgation des sociétés d'assurance-vie. Cette norme pourrait obliger les institutions canadiennes à modifier leur divulgation publique et le BSIF à élaborer de nouvelles lignes directrices et à consulter à cet égard.

La conjoncture économique et financière continue de poser des défis pour l'industrie des régimes de retraite. Les taux d'intérêt à long terme demeurent faibles. Le contexte canadien des régimes de retraite est de plus en plus litigieux, et les décisions des tribunaux se répercutent de plus en plus sur les travaux du BSIF.

Gestion du risque d'entreprise

Le contexte dans lequel le BSIF évolue comporte un certain nombre de défis pour la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si bon nombre de ces défis sont omniprésents, la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs du BSIF varie selon la conjoncture économique et financière et d'après le contexte de l'industrie des services financiers. L'exécution du mandat du BSIF dépend de la capacité de ce dernier de recenser, d'évaluer, de prioriser et de développer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les aspects où son exposition au risque est la plus élevée.

Le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) du BSIF répartit les risques en deux catégories : externes et internes. La catégorie des risques externes comprend la conjoncture économique et financière, le contexte de l'industrie des services financiers, le cadre juridique du BSIF et les catastrophes. Les risques externes sont des événements dont le BSIF ne peut changer le cours, mais qu'il doit être en mesure de surveiller afin d'en atténuer les répercussions. La catégorie des risques internes comprend les risques généralement liés aux ressources humaines, aux processus, aux systèmes et à la culture organisationnelle. Le programme de GRE du BSIF a permis à ce dernier de déceler plusieurs risques clés pour la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

Risques externes

Chocs dans l'économie

Certains événements des dernières années ont incité les institutions financières et leurs organismes de réglementation à mettre l'accent sur la capacité de réagir adéquatement à une crise ou à une pandémie, dans une optique tant prudentielle qu'axée sur les ressources humaines.

Nature cyclique de l'industrie

Les institutions financières font face à des risques attribuables à des changements qui pourraient se produire dans le contexte économique. Par exemple, un ralentissement économique pourrait avoir un effet négatif sur les bénéfices des institutions financières, taxer les ressources du BSIF et compromettre la capacité de ce dernier de surveiller efficacement et d'intervenir en temps opportun.

Accord de Bâle II sur les fonds propres

Le nouveau dispositif international d'adéquation des fonds propres aura d'importantes répercussions sur les institutions financières et sur le BSIF. Plus particulièrement, le Dispositif révisé encouragera les banques de plus grande envergure à utiliser des indicateurs axés sur le risque plus rigoureux pour mesurer le rendement de leurs activités et alimenter l'évaluation interne de leurs besoins de fonds propres.

Les efforts de mise en œuvre des banques canadiennes et du BSIF sont bien avancés, mais le cap et le rythme devront se maintenir pour que les institutions puissent adopter l'approche normalisée ou être admissibles pour l'application de l'approche de notation interne avancée plus complexe pour calculer les fonds propres. L'entrée en vigueur du Dispositif révisé et les événements observés sur le marché obligent également les banques et les organismes de réglementation à insister davantage sur la mesure et la gestion du risque opérationnel et sur la relation entre ce risque et les fonds propres. Compte tenu de l'ampleur de cette initiative, il se pourrait que la mise en œuvre de Bâle II exerce des tensions sur les ressources tant des institutions financières que du BSIF.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) / Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit procéder à une évaluation du secteur financier au Canada, probablement au début de 2007. Le Canada a été évalué une première fois en 1999 et reconnu conforme aux normes internationales pour les banques et les sociétés d'assurances. Le Canada a demandé à faire l'objet, en 2007, d'une évaluation de conformité à l'égard de quatre normes bancaires modifiées récemment. La mise à jour de l'évaluation du PESF comportera aussi une évaluation de la mesure dans laquelle le Canada respecte les normes de réglementation des valeurs mobilières et des tests de tension visant le système financier canadien. Les résultats de ces évaluations, qui seront publiés, donneront une opinion indépendante du rendement du BSIF à cet égard.

Également au début de 2007, le GAFI procédera à une évaluation des régimes canadiens de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de lutte contre le financement des activités terroristes. Quoiqu'on puisse peut-être craindre que la mise à jour du PESF et l'examen du GAFI cernent certains points à améliorer, des évaluations favorables dans le cadre des examens du FMI et du GAFI viendront confirmer de façon tangible la rigueur des travaux d'évaluation des risques de base et d'intervention du BSIF.

Comptabilité

Le Conseil des normes comptables du Canada a décidé d'adopter les normes internationales sur les rapports financiers (NIRF) au cours des cinq prochaines années. Cette mesure influera à la fois sur le BSIF, car il a recours aux données financières vérifiées, et sur les institutions qu'il réglemente. Les principales modifications aux pratiques comptables viseront l'assurance, la consolidation, les regroupements d'entreprises, les régimes de retraite, la comptabilisation des revenus et l'évaluation de la juste valeur. À titre d'organisme de réglementation s'appuyant sur le recours, il est impératif que le BSIF comprenne les répercussions des états financiers pour évaluer avec précision les risques des institutions financières.

En vertu de nouvelles normes comptables (portant sur les instruments financiers), tout élément d'actif ou de passif peut être comptabilisé à sa juste valeur (option de la juste valeur). Le BSIF a publié une ligne directrice en 2006 décrivant les exigences en vue de l'application de cette option. Au fur et à mesure que les normes comptables évolueront en vue d'intégrer l'utilisation des justes valeurs, le BSIF devra peut-être modifier considérablement les exigences de déclaration pour recueillir des données lui permettant d'évaluer et de surveiller la qualité des résultats financiers et de recenser les éventuelles préoccupations de nature prudentielle.

Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) revoit actuellement son cadre de fonds propres pour faire en sorte que les exigences en matière de fonds propres tiennent davantage compte des risques. Il faut mettre au point des techniques plus perfectionnées de mesure du risque qui seront intégrées au MMPRCE tout en préservant l'intégrité de la version actuelle du test pour la capitalisation. Parallèlement, le MMPRCE actuel devrait être maintenu comme solution de rechange pour les sociétés d'assurance-vie qui n'utilisent pas de modèles, mais il faudrait le mettre à jour en fonction des changements apportés aux normes comptables et actuarielles qui influent sur la mesure du risque et du capital disponible. À ce jour, le Canada a été à l'avant-plan de la réglementation de l'assurance, et l'adoption du MMPRCE s'impose pour veiller à ce que le BSIF continue de satisfaire aux normes internationales ou les dépasse.

Risques internes

Risques liés aux ressources humaines

L'industrie des services financiers devient plus complexe. Il est impératif que le BSIF puisse compter sur des employés ayant suffisamment de compétences pour réglementer et surveiller les institutions financières et cerner les enjeux importants. De plus, le besoin d'apprentissage permanent se fait sentir pour relever les défis d'un environnement en évolution constante.

Attirer, motiver, perfectionner et maintenir en poste des employés compétents est une grande priorité pour le BSIF, en particulier la capacité d'attirer et de maintenir en poste des employés dont les compétences sont en demande dans le secteur financier. Si le BSIF n'a pas les bonnes ressources au bon endroit, cela pourrait limiter sa capacité d'évaluer de manière exacte les risques et d'intervenir efficacement, s'il y a lieu. Ce risque est accentué par le risque accru de changements dans l'économie.

Systèmes et processus visant les régimes de retraite

En raison du contexte externe qui évolue pour les régimes de retraite, y compris la complexité croissante du travail et un environnement litigieux, les employés du BSIF doivent avoir de plus grandes compétences. Parallèlement, le système interne d'information sur les régimes de retraite du BSIF est actuellement mis à niveau et il faudra peut-être en examiner certains éléments, notamment la pertinence des mécanismes de contrôle. Le BSIF

a commencé à se pencher sur la question du personnel et sur celle des systèmes, mais ses travaux ne sont pas terminés. Les longs délais pour les agréments ont été raccourcis, mais il faut en faire davantage pour veiller à ce que les délais ne posent pas un risque d'atteinte à la réputation du BSIF.

Priorités pour la période de planification 2007-2010

Affronter les risques externes

Le BSIF a recensé plusieurs priorités et projets afin d'affronter les risques externes auxquels il devra faire face au cours de la présente période de planification.

Préparation d'un plan d'intervention immédiate pour faire face aux chocs dans l'économie et à la nature cyclique de l'industrie

Pour faire en sorte que le BSIF soit prêt à réagir de façon adéquate aux chocs économiques découlant d'une crise ou d'une pandémie, le BSIF procède à des exercices de simulation pour mettre à l'épreuve sa planification de crise et son plan de reprise des activités. En outre, le BSIF prépare sa propre réponse à une pandémie en plus d'examiner l'état de préparation des institutions financières à cet égard.

À cause du risque accru d'éventuels changements du contexte économique, le BSIF doit s'assurer d'avoir en place les ressources nécessaires pour recenser les institutions à problème et s'en occuper. Le BSIF procèdera à des exercices de simulation et se penchera sur la capacité des institutions financières d'effectuer des tests de tension. Ces mesures sont impératives pour permettre au BSIF de s'acquitter de sa responsabilité permanente consistant à évaluer de manière exacte les risques et à intervenir efficacement et en temps opportun.

Accord de Bâle II sur les fonds propres

Pendant la première année de la période de planification 2007-2010, le BSIF se concentrera sur sa capacité à examiner et à traiter, avec un niveau de confiance raisonnablement poussé, les demandes d'agrément présentées en regard de l'Accord de Bâle sur les fonds propres. Cela comprend le soutien à la mise en œuvre de Bâle II, ainsi qu'un suivi de la conformité au dispositif de Bâle II et des renseignements administratifs.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) / Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

Au début de la période de planification 2007-2010, le Canada fera l'objet d'une évaluation dans le cadre du PESF et d'un examen du GAFI. Le BSIF collaborera avec la Banque du Canada et les banques canadiennes pour compléter les tests de tension appropriés, et fournira des renseignements au FMI pour lui permettre d'évaluer la mesure dans laquelle le Canada est conforme à quatre normes bancaires modifiées récemment. L'objectif est de recevoir une évaluation favorable de la part du FMI dans le cadre de l'évaluation du secteur financier, et d'être en mesure de donner suite à toute rétroaction qui en découlera. En ce qui concerne l'examen du GAFI, le BSIF aidera à compléter le Questionnaire d'évaluation mutuelle, sous la coordination du ministère des Finances.

Comptabilité

À compter de l'exercice financier 2008-2009, le BSIF mettra l'accent sur le passage aux NIRF et, en particulier, il s'efforcera d'en déterminer les répercussions pour les institutions financières et les organismes de surveillance du Canada. Dans un premier temps, nous mettrons au point un processus permettant d'apporter les modifications aux normes comptables dans les systèmes de collecte de données et de rapports du BSIF. Il s'agira notamment de définir l'incidence de la comptabilité à la juste valeur sur les institutions financières.

Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)

Les travaux relatifs au MMRCE ont commencé, et le BSIF se consacrera de manière plus approfondie aux changements à y apporter plus tard au cours de la période de planification 2007-2010. Il s'agit d'un projet qui s'échelonne sur une période de cinq ans visant à élaborer et à s'entendre sur un cadre de capitalisation pour les sociétés d'assurance-vie. Un des volets de ce projet portera sur l'élaboration de critères de mise en œuvre pour les méthodes et les modèles internes sensibles aux risques, en commençant par le risque lié au taux d'intérêt, suivi du risque de crédit et puis par d'autres risques.

Affronter les risques internes

Le BSIF a recensé plusieurs priorités afin d'affronter les risques externes, et ceux liés aux ressources humaines et aux systèmes, auxquels il aura à faire face au cours de la présente période de planification.

Risques liés aux ressources humaines - Intégration de la planification des ressources humaines dans la planification des activités

Grâce à une meilleure planification intégrée à long terme, le BSIF rehaussera sa capacité à recenser de façon proactive les besoins changeants en matière de ressources humaines, à faire en sorte que les ressources nécessaires soient disponibles en temps utile, et à affecter les ressources disponibles aux risques et priorités cernés. Cela comprendra la poursuite de la bonification du processus de planification des activités, la préparation et la mise en œuvre d'un cadre de perfectionnement et de gestion des ressources humaines du Secteur de la surveillance, le maintien des rétroactions tous azimuts sur les capacités de leadership des cadres supérieurs, et la réalisation de sondages auprès des employés et de sondages sur la

rémunération. Ces mesures visant à faire face aux risques liés aux ressources humaines connus permettront au BSIF de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

Systemes et processus visant les régimes de retraite

Les projets touchant les régimes de retraite comprennent la poursuite de l'accélération du processus d'agrément des demandes des régimes, la formation des nouveaux employés, la mise à niveau des systèmes d'information internes, et la contribution à l'analyse de politiques liées à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Dans le secteur des ressources humaines, le BSIF se concentrera sur l'intégration complète des employés embauchés au cours de la dernière année au sein de la Division des régimes de retraite privés. Le BSIF suivra également de près les décisions des tribunaux touchant les régimes de retraite privés pour en déterminer les répercussions possibles. Ainsi, le BSIF rehaussera sa capacité à évoluer comme il se doit dans un milieu de plus en plus complexe.